



HAL
open science

Le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel

Georges Solaux

► **To cite this version:**

Georges Solaux. Le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel. CPC Info, 1994, 18, pp.14-16. hal-03205817

HAL Id: hal-03205817

<https://hal.science/hal-03205817>

Submitted on 9 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION AU BACCALaurÉAT PROFESSIONNEL

Le contrôle en cours de formation (CCF) est une modalité d'évaluation qui a connu ses premières applications au baccalauréat en éducation physique et sportive. Le baccalauréat professionnel créé en 1985 a été l'occasion d'en étendre le champ à trois disciplines : les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), la gestion, les disciplines artistiques.

Le présent propos est centré sur le CCF appliqué aux périodes de formation en milieu professionnel.

Rappel des objectifs

Les objectifs formels poursuivis par l'administration peuvent être résumés dans les points suivants :

. le "CCF vise à diversifier les modes d'évaluation des acquis des élèves en articulant mieux l'évaluation certificative et la diversité des situations de formation" en établissement et en entreprise ;

. le CCF est le moyen d'introduire la dimension temporelle dans le processus d'acquisition et de validation ;

. le CCF place les élèves dans des conditions de réussite car, informés des objectifs à atteindre, ils peuvent concentrer leurs efforts sur ceux-ci.

Les constats

Les données empiriques recueillies lors de l'enquête menée dans quatre rectorats et seize lycées professionnels permettent d'apporter les précisions suivantes.

Concernant le CCF en général

1 - Le CCF actuellement en vigueur au baccalauréat professionnel appartient au champ des luttes sociales.

. Il s'agit d'un mode de validation des acquis qui s'inscrit dans la certification des connaissances destinée à conférer le grade de bachelier. Pour cette raison, il cristallise les oppositions syndicales et politiques organisées autour des débats traitant de la valeur nationale des

diplômes en général et du baccalauréat en particulier.

. La définition des modalités d'attribution du baccalauréat constitue un moyen important de définition des critères de sélection, voire de clivage, des populations qui appartient à l'arsenal qu'une société construit pour sélectionner les populations scolaires et donc organiser la sélection sociale.

2 - L'analyse formelle réalisée sur les textes réglementant le CCF a mis en évidence un processus de mise en oeuvre complexe, comme si la complexité des procédures pouvait être le gage de l'objectivité des notes attribuées au CCF.

Cette complexité des textes n'est pas sans conséquences sur la participation des professionnels qui éprouvent des difficultés de compréhension relativement à ce que l'on attend d'eux.

Concernant les tuteurs et les terrains de stage

. Le rôle et le statut de tuteur ne sont pas toujours reconnus dans les entreprises.

. La concurrence entre les différentes formations est de plus en plus vive pour trouver des terrains de stage.

. Les tuteurs de stage ne bénéficient pas réellement de formation à l'encadrement pédagogique ni à l'évaluation.

. La multiplication en entreprise de stagiaires de diverses origines (CAP, BEP, BAC PRO...) pose des problèmes de distinction dans les objectifs poursuivis entre les différents niveaux. Le recouvrement des référentiels de ces niveaux contribue à développer la confusion entre les formations au détriment du baccalauréat professionnel.

. Les critères d'évaluation des professionnels sont fondamentalement centrés sur le savoir-être tandis que ceux des enseignants cernent davantage les savoir-faire.

Le CCF ne repose donc pas sur des critères homogènes de la part des professionnels et des enseignants.

Concernant les enseignants

. Dans la plupart des cas les enseignants réalisent dans leur établissement un important travail de "traduction" des textes réglementaires à destination des professionnels afin de leur permettre "d'entrer" plus facilement dans le jargon pédagogique-administratif. Mais la simplification des textes est difficile et bon nombre de documents locaux souffrent d'abondance de détails dont on peut craindre que les professionnels ne puissent pas prendre connaissance pour les raisons de disponibilité évoquées plus haut.

. Toute l'équipe pédagogique participe généralement au suivi des périodes de formation en milieu professionnel.

. La présence des enseignants des disciplines générales dans le suivi des stages se traduit par un effet positif, dans les représentations des élèves, sur le statut des disciplines enseignées.

. Le rapport de stage est l'occasion pour l'équipe pédagogique de développer un travail interdisciplinaire.

Concernant les élèves

. Le passage de l'entreprise à l'établissement réclame de la part des élèves de réels efforts successifs d'adaptation à deux milieux dont les valeurs sont très différentes.

. La gestion de ce passage d'un milieu à l'autre est en elle-même un élément de formation

. Le rapport de stage et sa soutenance représentent des moments importants et difficiles dans la scolarité des bacheliers professionnels. L'élève doit effectuer un retour sur soi et sur son "vécu" pour "théoriser" son expérience, puis ensuite se mettre en représentation pour défendre son travail devant un jury.

Concernant le contrôle ponctuel

. Les employeurs ne participent qu'à la dernière séquence du contrôle ponctuel.

. La participation des employeurs au contrôle ponctuel est d'un intérêt essentiel pour les enseignants.

. Le contrôle ponctuel mobilise les ateliers des établissements au détriment des enseignements traditionnels.

Concernant le rôle de l'administration dans la mise en place du CCF

. Les enseignants ont exprimé la volonté de conserver un fort degré d'autonomie dans la mise en oeuvre du CCF. Suite à la publication des textes réglementant le CCF, les enseignants craignent une reprise en mains de la part de l'administration (qui semble avoir repris le pouvoir au détriment du bouillonnement pédagogique qu'avait suscité la création des baccalauréats professionnels).

Esquisse d'un bilan

Toutes ces données tendent à exprimer un regard plutôt critique sur le CCF. Cependant, malgré les critiques formulées, toutes les équipes rencontrées souhaitent poursuivre le développement du CCF.

Les enseignants qui ont participé à la mise en place des premiers baccalauréats professionnels ont le très net sentiment d'avoir participé à l'écriture d'une page de l'histoire de l'enseignement professionnel et, plus encore, d'avoir innové en matière de pédagogie.

Les enseignants défendront donc le CCF parce qu'il leur procure des avantages supérieurs aux pertes occasionnées par l'abandon de l'ancien système, mais aussi parce qu'ils sont co-auteurs de sa définition avec les autorités académiques et nationales. En faisant participer les enseignants à la définition des modalités de mise en oeuvre de la nouveauté, et en leur procurant des avantages liés à cette nouveauté, l'administration de l'éducation nationale a mis en place les conditions de l'adhésion de ses

agents au changement en les transformant en acteurs de celui-ci. Mais y avait-t-il là stratégie dans la gestion de la réforme ou bien s'agit-il d'un heureux hasard ?

Les données qui précèdent permettent de valider l'hypothèse initiale et centrale de ce travail. Le CCF s'est développé dans un contexte d'autonomie relative. La nécessité de sa création a été imposée par l'introduction des périodes de formation en milieu professionnel, c'est-à-dire par la nécessité de reconnaître au milieu professionnel et économique une place et une part de responsabilité partagée dans le processus de formation des bacheliers professionnels.

Cette reconnaissance implicite de la fonction formatrice des entreprises a été traduite dans les textes réglementant de baccalauréat. L'administration a imposé aux acteurs de terrain un nouveau mode de validation des connaissances sans toutefois en définir très précisément les

modalités de mise en oeuvre. L'entrée dans les faits du CCF, c'est-à-dire la définition des modalités de mise en oeuvre, relève initialement de la responsabilité du terrain.

C'est dans l'ajustement et les échanges entre le droit et les faits que s'installe l'autonomie relative. L'administration a mis en place les conditions de développement du CCF, les acteurs du terrain lui ont donné un sens en le transformant en une pratique sociale dont le modèle d'organisation a ensuite été repris par l'administration. Le modèle interactif peut donc s'appliquer aux procédures de définition du contrôle en cours de formation ; n'en est-il pas de même de toutes les actions introduisant la nouveauté dans le social ?

Georges SOLEAUX

*Institut de Recherche
sur l'Economie de Education
Université de DIJON*